

Code criminel

Nous débattons actuellement d'un amendement sensé que mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a proposé en deuxième lecture de ce projet de loi. L'amendement dit que nous devrions refuser de donner la deuxième lecture au projet de loi C-54 parce qu'il ne définit pas clairement la pornographie de la façon que je viens de mentionner. Il ne distingue pas la pornographie de l'oeuvre de nature artistique, littéraire, éducative ou scientifique d'une façon acceptable pour le public canadien, notamment les artistes. Je participe à ce débat pour demander, entre autres, aux députés d'être raisonnables et ouverts tout en reconnaissant que de nouvelles lois sur la pornographie, et surtout la pornographie mettant en cause des enfants, s'imposent.

Quelque chose me trouble profondément. Quand je regarde la télévision un soir où je suis plutôt fatigué, je peux voir durant cette soirée une dizaine ou une quinzaine d'actes de violence extrême qui portent des gens à croire que nous vivons dans une société de violence, et donnent à croire à des personnes âgées qu'il est peu prudent de se trouver dans les rues le soir, ce qui certes est loin d'être vrai, notamment au Canada. Néanmoins, ces scènes de violence qui n'ont rien à voir avec notre vie quotidienne dans un pays relativement paisible où le nombre de meurtres est faible sont répétées impûnément. En même temps, la moindre apparition d'un sein de femme à la télévision sera jugée érotique aux termes de la loi et, sauf erreur, sera passible d'une peine pouvant atteindre deux ans d'emprisonnement. Dans certains cas, certaines définitions de la pornographie peuvent entraîner des peines de dix ans d'emprisonnement.

Je m'intéresse à la façon dont les artistes aident à définir les sociétés et au sort qui leur est réservé. Je voudrais signaler aux députés et aux téléspectateurs qui suivent le présent débat, y compris les adolescents de 16 ans dont le député de Hamilton—Wentworth (M. Scott) a parlé, le récent roman de Margaret Atwood intitulé *Hand Maid's Tale* que j'ai lu il y a quelques mois. Il décrit une société des années 90 victime de graves répressions sexuelles de ce genre. Les personnes riches et puissantes qui ont d'excellentes relations se cachent pour faire ce qu'elles interdisent à la population en général.

Il est également ironique que nous débattons ce projet de loi peu de temps après l'effondrement total de la majorité morale aux États-Unis. Et nous nous rendons compte que ces choses ne se passent pas seulement dans les romans mais aussi dans la vraie vie. Jimmy et Tammy Bakker, par exemple, se permettaient toutes sortes d'écarts et agissaient en quelque sorte comme ces personnages du mélo télévisé de l'après-midi qu'ils condamnaient si facilement. Ils n'ont pas su être à la hauteur des normes de conformité sexuelle qu'ils tentaient d'inculquer à leurs fidèles, et c'est le moins qu'on puisse dire.

Toute la droite des États-Unis s'est montrée tout à fait incapable de respecter les principes fondamentaux de la morale et du droit en fermant l'oeil sur des scandales comme l'Iranganate ou en y participant. Elle s'est montrée inapte à respecter la loi constitutionnelle la plus fondamentale des États-Unis. Pour

nous ramener au débat qui nous concerne, madame la Présidente, comme vous alliez le faire, je dirai que ce sont ces mêmes gens, ceux qui inspirent la majorité morale et la nouvelle droite au Canada, qui prétendent qu'il nous faut une nouvelle mesure législative comme le projet de loi C-54. Avec ce genre d'hypocrisie, nous allons avoir de piètres résultats. Par ailleurs j'estime que toute mesure législative trop répressive serait vouée à l'échec et produirait des effets malheureux.

Mon collègue député et ancien collègue de la tribune des journalistes, le député de Hamilton—Wentworth a dit s'inquiéter de ce que pourrait voir son garçon de 16 ans en revenant de l'école. Il y a un certain nombre d'années, je suis allé voir, en compagnie de deux ou trois de mes garçons qui étaient alors en pleine adolescence, le film *Fame* à Toronto. Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir ce film, je dirai qu'il porte sur la vie de jeunes étudiants et étudiantes de l'école secondaire d'art dramatique de Brooklyn. Le thème en est non seulement le développement artistique mais aussi l'épanouissement humain. Certaines réussissent et d'autres échouent. Dans l'une des scènes, que je verrais bien à la télévision pendant le jour, une jeune fille rêvant d'être actrice est invitée à se présenter pour un bout d'essai. En fait, un adulte cruel, abusant de sa jeunesse et de son innocence, l'oblige à se déshabiller devant la caméra. Je me suis demandé s'il vaut mieux pour une adolescente qui vit à Toronto et rêve de faire du cinéma d'apprendre sa leçon en regardant cette scène ou en la vivant. La réponse est tout à fait évidente.

Il y avait également dans le film une scène où des écoliers trouvent un moyen de regarder dans la toilette des filles et en voient une ou deux en train de se changer. J'ai trouvé la scène assez innocente et plutôt amusante. Voilà encore une chose qui arrive dans la vie de tous les adolescents, je suppose. Cela m'est arrivé et je suis sûr que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a vécu le même genre d'expérience dans son enfance ou son adolescence. Cette scène aussi attirerait l'attention des protecteurs de la moralité, en vertu du projet de loi C-54.

En fait, nous n'avons pas été admis au film *Fame*. Nous n'avons pas réussi à faire entrer nos enfants adolescents en dépit du fait que le film contient un message très positif sur les différentes façons de grandir, des façons très réelles pour des hommes et des femmes dans l'adolescence. Nous avons donc fait entrer nos enfants en douce, plus tard. Nous avons ainsi contrevenu aux lois ontariennes sur la censure en les emmenant voir un film pour tous faisant partie d'un programme double. A la fin du premier film, ils sont restés et ont pu voir le second et en tirer parti . . .

• (1600)

M. Oberle: En violant la loi?

M. Cassidy: Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) dit: «En violant la loi.» Si les lois sont mauvaises, tôt ou tard les gens trouvent des moyens de les faire changer.